LE NORD

VALENCIENNES

PAUVRE VIEUX. — Le « père Saler », une célébrité valenciennoise, pensionnaire de l'hôpital général, est tombé malade sur la voie publique et a été rapidement ramené en voiture à l'hôpital.

A LA MAISON D'ARRÊT. — On a écroué un sieur Mériaux, inculpé de détournement d'objets saisis.

FRESNES. — Le jeune Ladrière jouant devant la demeure de ses parents, au lieu dit le Moulin, a été renversé par un cycliste qui s'est empressé de se sauver sans seulement se retourner. L'enfant relevé et conduit chez lui fut vitalité par un médecin qui constata de nombreuses contusions sur le corps et aux genoux. Une enquête est ouverte.

THIANT. — Vers dix heures du matin, deux ouvriers mécaniciens occupés à la reconstruction d'un pied mécanique pesant environ 1000 kilos, ont eu les pieds complètement écrasés par la chute de la pièce mécanique qui, par suite de la rupture d'une chaîne, tombait d'une hauteur de un mètre.

Les camarades de travail se mirent immédiatement en œuvre pour débarrasser les deux malheureux ouvriers qui poussaient des cris atroces, et aussitôt dégagés ils furent reconduits à leur domicile, à Thiant, par la voiture de la société, où le Dr Dorvaux leur prodigua les soins que nécessitait leur état. On croit que l'amputation d'un pied de chaque homme sera nécessaire.

RAISMES-VICOIGNE. — Un ouvrier mineur, M. Broutin, demeurant rue de Beaufort, venait de la fosse et allait reprendre sa bicyclette qu'il avait déposée dans la lampisterie, il retrouva bien son vélo mais il s'aperçut qu'on lui avait dérobé sa lanterne d'une valeur de 20 fr. Plainte a été déposée à la gendarmerie qui enquête.

SAINT-AMAND. — Le comité de la Ligue pour la protection de l'enfance organise chaque année une tombola en faveur des enfants qui assurent la nourriture. Cette année la tombola aura lieu le jour de la Noël. Le comité accueillera avec plaisir les petits lots qu'on voudra bien lui adresser, tels que robes, chemises et tous vêtements pour les enfants en-dessous de deux ans. On ne saurait trop encourager une œuvre aussi humanitaire; espérons que l'appel du comité sera entendu et que nombreux seront ceux qui voudront encourager, par leur obole, la Ligue pour la protection de l'enfance.

— La clinique dentaire, annexée à l'hôpital, sera ouverte au public les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures du matin, à partir du mardi 5 janvier 1909. Les conseils pour l'hygiène de la bouche et les soins à donner aux affections de cet organe seront délivrés gratuitement. Quant à l'extraction des dents, elle se fera à un tarif réduit qui sera affiché dans la salle de clinique.

La salle de clinique se trouve dans le local affecté à la consultation des nourrissons, dont l'entrée est située dans la ruelle des Jardins.

— Dimanche prochain 27 décembre, la musique municipale de Saint-Amand-les-Eaux fêtera le centenaire de sa fondation.

Diverses cérémonies sont organisées et le soir un banquet aura lieu sous la présidence le M. Alfred Richart, président de la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

En outre des membres exécutants et honoraires, assisteront au banquet : M. le sous-préfet de Valenciennes, MM. Sirot, conseiller général; Davaine, maire de Saint-Amand, et quelque personnalités, tenant à apporter leurs sympathies à la société centenaire, une présidé si bien M. Bouchart, secondé par MM. Ravart, vice-président; et Dubois, chef.

CAMBRAI

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. — Dans un article en rapport avec les compères qui l'écrivent, des clérieaux reprochent à des adversaires de n'avoir pas été jaus doute autant qu'eux flattés par la nature.

Tout le monde ne peut être Adonis et fils d'Adonis. Tant mieux pour eux s'ils sont bien en forme. Le conseil de revision s'est déjà trompé pour l'un d'eux qui n'a pas réclamé; il va sans doute en faire autant pour l'autre qui acceptera également sa décision quelque peu déprédicatrice.

Mais l'électeur ne s'arrête pas à ces particularités, il apprécie surtout les qualités, la valeur morale de ceux qui le consultent. Avec raison. Il préfère le dévouement qu'on a pour lui aux avances et aux promesses trompeuses qui cachent toujours un esprit de domination et une atteinte à la liberté individuelle.

Les cléricaux ont une telle idée de cette liberté qu'ils ne peuvent concevoir qu'on ouvrer exprime franchement sa pensée sans qu'il soit payé pour le faire. Leur mentalité, c'est que l'électeur est vénal.

Malgré certaines affronts essuyés, ce système a pour a réussi une fois, mais ils n'y reviendront plus, car le « Comité d'Union démocratique » veillera à ce qu'on laisse à l'électeur la libre disposition de son vote.

DIX FOURMIS.

AVESNES

CHAMBRE DE COMMERCE. — Résultats du 20 décembre 1908. — 1re catégorie. — 658 inscrits : 76 votants. — M. Boussus, de Wignehies, élu par 72 voix.

4e catégorie. — 4121 inscrits : 337 votants. — Sont élus : MM. Lisange, 300 voix ; Dehroyenne, 308 voix ; Local, 301 voix.

HAZEBROUCK

MERPIN. — Mercredi après-midi, un voleur inconnu a enlevé la bicyclette de M. Henri Decrame, courtier en bestiaux à Sailly, au moment où il offrait ses services à la ferme Walle, au hameau de l'Epinette.

UN CADAVRE DANS LA BECQUE DES TROIS-ROIS. — Mardi, dans la journée, on a trouvé, dans la becque, le nommé Fauvart, ouvrier charron, âgé de 50 ans. On croit à une congestion.

ESTAIRES. — A la suite d'une plainte, la police a ouvert une enquête sur une affaire de mœurs qui aurait eu lieu à Estaires lundi soir, vers cinq heures. Après la déclaration de la victime, la dame T..., elle aurait été victime d'une tentative d'odieuses violences de la part d'un sieur L..., journalier en cette ville, qui aurait pénétré chez elle en l'absence de son mari. La dame T..., qui est très affirmative, porte sur le corps des coups d'ongle et des traces de violences qu'elle prétend avoir subies. La casquette de L... a été retrouvée dans la maison de la victime. Néanmoins, l'inculpé, qui a été interrogé et confronté par les soins de M. le commissaire de police, avec la victime, nie et prétend ne se souvenir de rien.

L'enquête continue.

DUNKERQUE

TUÉ PAR UNE LAME. — Le vapeur *Tunisie*, qui est entré au port mercredi matin, avait à son bord le cadavre du second maître d'équipage, un Dunkerquois nommé Auguste Dewacle, qui, le 11 décembre, avait été assommé par une lame alors que le navire se trouvait au milieu du golfe de Gascogne. Transporté à l'hôpital à la première escale, ce malheureux expirait le 16 sans avoir repris connaissance.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

HARMONIE DU COMMERCE. — L'Harmonie du commerce donnera le dimanche 27 décembre à 3 heures à précises, salle des concerts, une matinée musicale, qui promet d'être brillante à en juger par les artistes, dont le président dévoué, M. Paul Michonneau, s'est assuré le concours.

Mlle Lea Laubert, cantatrice, lauréate du Conservatoire de Paris ; M. Périssé, baryton du théâtre d'Arras ; M. Debondieu, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire de Lille, 1er prix d'honneur au concours de solistes, se feront entendre dans cette audition, à laquelle les amateurs de bonne musique, si nombreux dans notre ville, se font une fête d'assister.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DES CONFÉRENCES POPULAIRES. — Vendredi prochain 25 décembre, à 4 h. ½, salle Napoléon, ancienne salle Daubigny, sera donnée une conférence par l'Ecole *technique et les compagnes menées contre elle*, par M. Georges Anquetil, avocat à la cour d'appel de Paris. Nous engageons nos amis à assister à cette causerie qui ne peut manquer d'être intéressante et qui'instructive. Cette conférence sera présidée par M. David, conseiller municipal.

PALLUEL. — Une société de tir à la carabine, dont le siège est à l'école, vient de se créer à Palluel. Le bureau est ainsi formé : président, M. Décaudain, maire ; vice-président, M. Gillerron, adjoint ; secrétaire-trésorier, directeur du tir, M. Lemaire, instituteur ; secrétaire-adjoint, M. Richard ; trésorier-adjoint, M. Héno ; commissaires, MM. Bajeux et Dordain. La cotisation annuelle, à la portée de tous, est de un franc. Chaque sociétaire peut participer à 4 concours gratuits, à raison de 1 prix pour 2 tireurs. Le stand est ouvert tous les dimanches; le prix de la série de 5 balles et du carton est de 0 fr. 60. La société compte actuellement plus de 80 membres, et de nouvelles adhésions sont reçues tous les jours.

BÉTHUNE

LENS. — La société de secours mutuels communale de Lens s'est réunie en assemblée générale à l'Alcazar, sous la présidence d'honneur de M. Basty, député-maire.

Après lecture du procès-verbaux, M. Gustave Michel, trésorier, donne connaissance de la situation financière qui est approuvée sans observation.

M. Louis Lefebvre, président, développe ensuite le fonctionnement du fonds commun de retraites à établir en exécution de la loi du 1er avril 1898, il insiste sur les avantages que la société peut en retirer. La création d'un fonds commun de retraites mis aux voix est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement de la commission. A l'unanimité, ont été élus : MM. Léon Lanoy, premier vice-président ; Antoine Chantry, deuxième vice-président ; Paul Bocquet, François Campion, Alphonse Carlier, Léon Cousin, Louis Desgardins, Louis François, Alfred Halez, Clement Lannoy, Gustave Michel, Arthur Rémy, Constant Tondeur, Léon Vaillant, Armand Desgardins, Emile Legay et Charles Valeur commissaires.

Pour clore la séance, M. Basty, président d'honneur, après une charmante allocution, a remis à MM. Léon Lanoy et Gustave Michel les médailles d'argent de la mutualité offertes par la ville de Lens. En termes émus, MM. Lanoy et Michel ont remercié M. le président d'honneur.

— Vendredi prochain 25 décembre, les Amicales Scolaires donneront le 13e de leurs grands concerts de Noël. On n'a pas oublié sans doute que prendront part à ce concert cinq des meilleurs solistes de la musique de la Garde Républicaine, et Mlle Clery, première chanteuse de l'Opéra-Comique de Paris. On commencera à 8 heures exactement précises. Le soir, bal de famille habituel réservé aux seuls sociétaires des Amicales.

LENS. — Le sieur Henri Allin, 30 ans, mineur, entrant à plusieurs reprises à l'estaminet Léopold Sagaert, cité de la fosse n° 11, rue Bully, y cherchait chicane au patron et aux consommateurs. A la quatrième visite de cet énergumène le cabaretier, las de ses extravagances, voulut le mettre dehors, mais notre homme se rebiffa et donna plusieurs coups de poing américain à M. Sagaert. Non content de le malraiter, il en prit au mobilier qui n'en pouvait mais, brisant 8 chopes qui s'alignaient sur le comptoir. M. le docteur Vrasse a prodigué ses soins au blessé qui a la tête toute bandée ; il a dû cesser momentanément son travail. La gendarmerie a verbalisé contre Henri Allin.

— Mercredi matin, vers quatre heures, la bonne de M. Duquesnoy, directeur de l'école Condorcet, aperçut de la lumière dans une salle de classe ; elle n'y attacha pas d'importance croyant que le concierge allumait ses feux. Vers six heures, des lueurs plus fortes brillaient ; intriguée, la jeune fille s'approcha et constata que le feu était dans la pièce. Aussitôt l'alarme fut donnée, des voisins accoururent, suivis bientôt par les pompiers que le tocsin avait appelés. En peu de temps, on fut maître du sinistre. On suppose que l'incendie, qui a consumé une grande partie du plancher quelques tables et bancs, a été allumé par la chute d'un morceau de charbon en ignition. Le feu a dû couver toute la nuit; si un appel d'air eût existé, l'école courait grand risque de flamber tout entière.

LOISON. — M. Alphonse Callens, mineur, personnel de la fosse Bouvy, 33 ans, rentrait d'un profond sommeil quand il fut réveillé par Hippolyte Ramon, 26 ans, un de ses amis de pension qui lui causa en ces termes : « Descends, de patron à bonne de toi ». M. Callens sauta prestement à bas du lit, enfourcha son pantalon; il procédait à cette toilette sommaire quand Ramon, sans mot dire, le terrassa et lui porta des coups. Etant parvenu à se débarrasser de l'étreinte de son agresseur, Callens descendit quatre à quatre les escaliers; au moment où il arrivait comme une trombe dans la cuisine, le cabaretier et un deuxième logeur, Henri Vandes Hauseveile, 19 ans, tombèrent sur lui à bras raccourcis. Heureusement, un passant, attiré par les cris de la victime, entra, ce qui permit à la victime de cette agression de prendre la fuite, vêtue simplement d'un pantalon et d'une chemise en lambeaux.

Les auteurs de ces voies de fait n'avaient aucun grief pour agir contre lui, ils l'ont fait à l'égard de leur camarade ; seule, la boisson les a incités à mal faire.

HENIN-LIETARD. — M. Augustin Legros, mineur, sortait de la fosse n° 1 des mines de Drocourt, quand, en traversant cité d'Harlines, à trois pas du magasin qui a été dévalisé il y a quelques jours, sans fin, en bronze, provenant d'un tricycle de la Société de traction électrique. Cette trouvaille a motivé l'ouverture d'une enquête par la gendarmerie.

LIÉVIN. — Une Société d'éducation populaire est en voie de formation. Elle a pour but : 1 d'entourer de toute sa sollicitude les élèves des écoles publiques de garçons et de filles ; de concernant chaque année des récompenses aux plus méritants ; de venir en aide, par des secours en nature, aux élèves nécessiteux ; de compléter les bibliothèques et le matériel des classes ; d'organiser des fêtes d'enfants 2 De continuer l'œuvre de l'école en protégeant les adolescents en leur procurant des occasions, des récréations, des auditeurs assidus des cours d'adultes ; en encourageant les sports et les exercices physiques, en fondant des cours divers pour la jeunesse ; en organisant des conférences, des séances de lecture, des soirées récréatives, des excursions, etc. Les membres titulaires de la société, admis dès l'âge de 13 ans, paieront une cotisation annuelle de un franc. Les dames peuvent faire partie de la société. Tous les membres assistent aux réunions générales. Le comité d'initiative a le ferme espoir que tous les habitants de Liévin tiendront à s'associer à cette œuvre essentiellement moralisatrice, appelée à rendre les plus grands services à la jeunesse et à la population entière. La première réunion générale aura lieu à la mairie, le dimanche 17 janvier 1909, à 4 heures ½ du soir.

LIÉVIN. — Au service de M. Louis Lamant, boulanger, le jeune Louis Poubet, 15 ans, a eu la jambe droite fracturée d'un coup de pied qui lui fut porté par un cheval qu'il attelait.

LIBERCOURT. — Gustave Chevalle, 31 ans, mineur, qui a été mis en prison pendant 15 jours de prison à purger pour violences à agent, a été arrêté par les gendarmes.

— Les membres de l'Avenir du Prolétariat (comité de Libercourt), sont priés de vouloir bien assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu le dimanche 17 janvier 1909, à 4 heures du soir, dans la salle de l'école des garçons. Objet : remise des parts de 100 fr. échues au 30 février de amortissement aux sociétaires : Duquesne Zetie, n° matricule 34.880 ; Poissonnier Alexandre, n° matricule 33.543 ; Rouchon Edouard n° matricule 146.771. *Situation de la caisse du comité au 1er janvier 1909.* Formation d'une liste pour les membres sortants et rééligibles devant former les bureaux du comité et du conseil de surveillance pendant l'année 1909-1910.

LOOS-EN-GOHELLE. — L'identité de la mystérieuse noyée est enfin établie. Ce qui est incompréhensible, c'est que cette malheureuse, âgée de 73 ans, Marie-Thérèse Lefebvre, veuve Hugot, est une vieille femme bien connue dans la localité. Le bonne qui recouvrait ses vêtements, l'abscence d'un bonnet blanc qu'on était habitué à lui voir *sur la tête, le gonflement anormal de sa figure*, dont les traits étaient changés, ont seuls pu empêcher sa reconnaissance. Il a fallu que sa sœur, Mme veuve Leroy, la vît pour indiquer qui elle était.

La septuagénaire habitait rue Simple. Elle avait passé la journée chez Mme veuve Leclercq Delambre, qui tient un estaminet à l'angle des rues Simple et d'Hulluch, où elle avait la coutume d'aller servir à boire le dimanche.

Vers neuf heures Mme Hugot partit après avoir dévoré quelque chose à l'estaminet Leclercq. Elle vieillarde se mit en route dans l'obscurité. Ses yeux affaiblis par l'âge la trompèrent, car au lieu de suivre droit son chemin elle se dirigea vers l'abreuvoir où elle tomba et se noya. Cétait une bonne vieille, estimée de tous. Pour subvenir à ses modestes besoins, elle se faisait aider dans les ménages. Mme Hugot, qui était originaire d'Annay, résidait à Loos, depuis 50 ans. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui jeudi matin.

LOOS-EN-GOHELLE. — Elmyre Roland, 19 ans, épouse Victor Delplace, son beau-frère, Henri Crélian, 38 ans, mineur, et la veuve Crélian, née Marie Delaplace, 60 ans, qui en sont venus aux mains pour un motif futile, se sont vu dresser procès-verbal par la gendarmerie.

ANNAY-SOUS-LENS. — Mme Houseux-Gondin, cabaretière, a porté plainte contre trois garnements qui lui ont volé deux kilos de carbure que contenait un appareil établi dans un hangar.

SALLAUMINES. — Un vol de paille a été commis à une meule appartenant à M. Parisse, brûquetier, érigée non loin de la voie du chemin de fer. Les auteurs soupçonnés de ce méfait vont être entendus par la gendarmerie.

— M. Louis Lecomte possède derrière l'église une maison momentanément abandonnée Des voleurs ont forcé le volet de la porte, brisé un carreau et sont entrés dans l'habitation. Tous les placards furent fouillés mais comme la maison était vide, les malfaiteurs ne purent rien emporter.

SAINT-OMER

MARCHÉS. — A l'occasion des Fêtes de Noël et du jour de l'An, les marchés habituels du vendredi auront lieu les jeudis 24 et 31 décembre courant.

BOULOGNE

EXPLOSION — Dans la nuit de lundi à mardi, une explosion s'est produite dans la rue Faidherbe, une flamme jaillit du trottoir, qui se soulève sur une longueur de 3 mètres.

Il n'y a eu aucun accident de personnes : une enquête est ouverte.

TOUTES LES FAMILLES
soucieuses de leurs santés
devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres
de l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se reconforter agréablement, car c'est incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.
Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.
On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.
Exiger l'étiquette sur la bouteille
41753

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

CONTRE LES TRAMWAYS

Nous avons dit que dimanche dernier, à la sortie de la réunion du Gymnase, des manifestations s'étaient produites. Au cours de ces manifestations, dans la soirée, rue Faidherbe, un jeune homme particulièrement turbulent, cria « A bas les flics ! Mort aux vaches ! Vive le flic ! »

Ce jeune homme, Lucien Deron, 20 ans, rattacheur à Mons-en-Barœul, a comparu hier en correctionnelle. En larmoyant il s'est défendu d'avoir tenu les propos qu'on lui reproche.

Le tribunal l'a condamné à 6 jours de prison avec sursis.

AMATEUR DE BICYCLETTES

Le 19 décembre, dans la soirée, M. Jules Ghesquière, marchand de vins, rue Gambetta, à Haubourdin, aperçut, se dissimulant dans l'ombre, un individu qui cherchait à tuir avec sa bicyclette. Ce voleur était un déchargeur de bateaux de Loos, nommé François Coudet, 23 ans. Le tribunal lui a infligé 6 mois de prison.

MÉFAITS DE L'IVRESSE

Après de copieuses libations, Emile Derudder, 38 ans, chauffeur à Mouvaux, s'écroua le 7 décembre dernier dans le cabaret tenu par dame Hélène Renard, 102, rue de Naples, à Roubaix. Celle-ci lui servit une consommation, mais comme elle s'avisait à demander à cet ivrogne, l'ivrogne lui porta trois coups de couteau, heureusement sans gravité.

Derudder a été condamné à 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Tribunal Civil de Lille

ADJUDICATIONS

A l'audience d'hier il a été procédé aux adjudications suivantes :

Ville de La Bassée. — Une maison à usage de journalier et environ 12 ares de fonds et terrain en dépendant, situés en face de l'Abattoir — Mise à prix : *100 francs.* — Adjugé 2.200 francs à Mr Jaspar.

Ville de Rouen. — Quai de France. — Lieu dit « Le Chiquet », un grand terrain d'une contenance de 3.530 mètres, et dans lequel se trouve une petite maison d'habitation. — Mise à prix. 40.835 francs. — Adjugé 43.700 fr. à Mr de Vriere.

PETITE CORRESPONDANCE

Affaires diverses

A. B. C., Roubaix. — Nous ne pouvons rien affirmer.

LE FACTEUR.

PROGRAMME DES SPECTACLES

THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE

(Direction : A. BOURDETTE).

GRAND THEATRE

Jeudi 24 décembre 1908, à 7 h. 3/4, *Le Billet de Logement*, comédie-bouffe en 3 actes ; création à Lille ; *Le Père du Régiment*, vaudeville-opérette en 2 actes.

Places gratuites de 8.401 à 8.600.

Vendredi 25 décembre 1908 matinée à 2 h. ½ : *La Voleuse d'enfants*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Places gratuites de 8.601 à 8.800.

En soirée, à 6 h. : *Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris*, grand drame en 5 actes et 12 tableaux ; *Les Fêlards*, grande opérette.

Places gratuites de 8.801 à 9.000.

***

KURSAAL

Aujourd'hui jeudi, le grand succès : *Les Fêlards*, opérette à grand spectacle.

Vendredi (jour de Noël, matinée à 3 h. : 1re représentation de *Le Jour et la Nuit*. En soirée, à 8 h., spectacle redemandé : *Werther* et *Les Noces de Jeannette*.

Omnia Pathé (rue Esquermoise). — Aujourd'hui matinée à 4 heures et soirée à 8 h. ½. Le cinématographe Pathé sera pour beaucoup de familles, le lieu de rendez-vous avant le Réveillon.

Demain vendredi (matinée et soirée), changement de programme. 43819

Audition gratuite des grands artistes français : Alvarez, Lassalle, Affre, Vaguel, Noté, 2, rue Neuve, aux Phonos Pathé, rue Neuve. 3226

Cinéma tous les jours aux Galeries Lilloises.

Pianos E. BUGAND
75, Boulevard de la Liberté, Lille. Avec un premier versement de 30 fr., vous pouvez obtenir un piano des 1es marques Erard, Pleyel ou Gaveau. 3614

Brasserie Universelle (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place de l'Hôtelie, Lille. — Tous les jours, Matinée de 4 à 7 h ; soirée à 8 h. ½ ; Spectacle Concert : Programme : Les sœurs Lydhay danseuses hongroises ; Lecourt, le long comique ; Mlle Léa Darcy, chanteuse de genre ; Viviani, jongleur ; Dona Lilair, chanteur à voix ; Premgario, acrobates équilibristes avec carrousel humain ; Childs, sauteurs tonneaux ; Mlle Fraysette, travestie, genre Bob.

A chaque représentation : deux séances de cinématographie : *L'Universel Cinéma.*

Entrée libre en semaine. — Dimanches et fêtes, entrée : 1 franc.

Restaurant de 1er ordre — Cuisine soignée. — Plat du jour : 0 fr. 75 ; plat du jour : 1 franc. 43480

PECTORAL
LILLOIS
Remède scientifique à base de Terpinol, Menthol, Eucalyptol, etc.
SOULAGE IMMÉDIATEMENT ET GUERIT
TOUX, RHUMES
GRIPPES, BRONCHITES, etc.
La Boîte
1 fr.; franco contre 1.15 timbres
Ph^ie DUBUS, 7, rue des Arts, LILLE
4440

BULLETIN ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE

Métallurgie. — Le journal « La Métallurgie » donne les renseignements suivants sur la situation générale du Nord :

La situation du marché sidérurgique ne s'améliore guère et les cours se maintiennent bien difficilement.

La concurrence de l'Est se fait de nouveau vivement sentir, et les offres réduites de cette région imposent à nos producteurs de nouveaux sacrifices, pour ne pas se laisser supplanter.

Les fers et aciers marchands s'obtiennent sans difficultés à la base de 14 fr. et les tôles, qui semblaient vouloir remonter, se négocient entre 15 fr. 75 et 16 fr. ; tous ces prix entendus en forges avec les écarts habituels de classes et de qualité.

En ce moment, les maîtres de forges sont réunis à Paris pour discuter définitivement le renouvellement de l'entente pour les poutrelles.

Malgré quelques résiliations, il est bon de doute qu'ils finiront par se mettre d'accord.

Une rupture, en la période de crise actuelle, serait un désastre pour l'industrie métallurgique, car elle entraînerait fatalement une lutte sans merci. Nous ne croyons pas qu'aucun d'eux voudra s'exposer à en supporter la responsabilité.

Peu d'affaires nouvelles à l'horizon, à part la remise prochaine de commandes de matériel de transport et de traction pour nos diverses Compagnies.

L'industrie privée boude toujours et les ateliers de construction ne parviennent que très difficilement à s'alimenter.

Signalons comme ayant adjudication la fourniture de 600 tonnes de tabliers métalliques, obtenue par les ateliers d'Hautmont, pour le nouveau pont de Nogent.

— Au dernier moment, nous apprenons que le Comptoir des Poutrelles est renouvelé ; nous ne pouvons que nous en féliciter.

AGRICULTURE

REVUE HEBDOMADAIRE
des Grains, Farines et Graines Oléagineuses

Lille, le 23 décembre 1908.

TEMPÉRATURE. — Le temps continue à rester brumeux, mais nous avons pas encore l'hiver. Bien que les nuits soient froides, nous n'abordons même pas la gelée et les journées sont relativement douces. Les travaux des champs se sont achevés dans les meilleures conditions et la levée ne donne lieu à aucune plainte jusqu'à présent.

Blés. — Les battages commencent à reprendre un peu partout, mais les offres ne seront réellement abondantes qu'en janvier. Les prix se maintiennent assez identiques de 22 rendus dans nos gares en disponible et 22.25 à 22.50 pour du livrable à premiers, suivant qualités.

Farines. — Les affaires de la production rend les affaires toujours très difficiles, attendu que la consommation n'est pas en progression. Les cours ne varient pas mais sont très calmes, de 27.75 à 29, suivant marques et système de mouture.

Grains grossiers. — Les prix restent soutenus en maïs, très fermes en orges, calmes en seigles et avoines. Nous cotons :

Maïs Plata disponible 19.10 à 19.25. Quatre premiers 18.75 à 18.50 de juillet 16.50 à 17. Dunkerque. Les Tonkin disponibles 18.25.

Orges Algérie disponibles ou décembre 18.50 à 18.60 ; 4 premiers 18.75 délivré Dunkerque. Russe 17.25.

Seigles disponibles 16.75 » ; gares ; 4 premiers 17.10 et 6 premiers 17.25 rendus Nord.

Avoines jaunes de pays, disponible 17.60 et Lisgovo 18. Les 8 de janvier valent 0.25 centimes de plus.

Avoines Plata 4 de mars 16.25 Dunkerque. Pétersbourg 3 de juillet 17.25.

Graines oléagineuses. — Lins. Marché calme. Plata disp. traité 28 ; décembre 27 1/8 ; déc.-janvier 26 1/8 ; déc.-janv. de 26 5/8 ; janv.-fév.-mars, 25.25 ; nov.-déc., 27 3/8.

Bombay nov.-déc., 31 ; décembre 30.75 ; mars-mai 28.50.

Colzas Férozepore janv.-fév. 28 3/8.

Calcutta nov-déc., 30 3/4 ; avril-juin, 28 1/2.

H. BOURBOTTE fils

L'Annonce de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, pratique toujours les prix les plus modérés ; elle n'admet pas les rabais dans lesquels ceux qui l'obligeraient à sacrifier la qualité aux prix. Son principe est de demander un commerce largement entendu et exercé, la juste rémunération qu'un commerce restreint lui refuserait.
4485

Pour l'arrangement des pianos, s'adresser à la Société des Aveugles, 33, rue de l'Hôpital-Militaire, 33, à Lille.

Le Numéro 25 centimes — Pour paraître le 3 Janvier prochain — Abonnements : Un an, 12 fr.
"Je m'instruis" Revue hebdomadaire illustrée
DE TOUTES LES
Inventions, Découvertes et Applications Scientifiques.
A LA PORTÉE DE TOUS
10.000 Primes de valeur aux 10.000 premiers Abonnements
H. VERNOT, Éditeur, 6 et 8, rue Duguay-Trouin, PARIS. — Envoi franco d'un spécimen sur demande
On souscrit sans frais aux bureaux du journal, 21, rue de Béthune, Lille.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

L'affaire Steinheil

La journée à l'instruction

Paris, 23 décembre.

La convocation du docteur Acheray, lequel est arrivé à 2 heures au Palais, n'avait d'autre but que de permettre au juge de se faire une opinion définitive quant à la disposition du corps de M. Steinheil au moment où il entra dans la villa le matin du crime.

Le gardien de la paix Ghiani déclarait que le cadavre était agenouillé. Couillard et M. Lecoq affirmaient qu'il était couché.

Le docteur Acheray a rétabli les faits :

— En arrivant impasse Ronsin, déclara-t-il, je trouvai le corps du peintre couché sur le plancher les jambes recourbées sous la partie postérieure du corps.

Il se trouve également en contradiction avec l'agent Ghiani sur le point de savoir si Mme Steinheil avait quitté son lit pour être transportée chez une voisine.

— Je puis affirmer, poursuivit-il, que la veuve n'a pas bougé de sa chambre de 6 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Je sais d'ailleurs, depuis quelques jours, du plancher les jambes recourbées sous la partie postérieure du corps.

Il se trouve également en contradiction avec l'agent Ghiani sur le point de savoir si Mme Steinheil avait quitté son lit pour être transportée chez une voisine.

— Je puis affirmer, poursuivit-il, que la veuve n'a pas bougé de sa chambre de 6 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Je sais d'ailleurs, depuis quelques jours, du plus grand mystère, sans les moindres faits et gestes.

Prévenus cependant, quelques journalistes au grand émoi du juge, n'ont pas tardé à arriver rue de Vaugirard, et à faire le guet devant la villa fatale, toujours hermétiquement close.

Accompagné de M. Hamard, chef de la Sûreté, Jouin, secrétaire de M. Hamard, de l'inspecteur Dol, de deux agents et de son greffier, M. Simon, le magistrat instructeur est arrivé en automobile, impasse Ronsin à neuf heures du matin.

Reçus aussitôt par M. Chabrier, cousin de Mme Steinheil, les magistrats ont commencé leurs constatations.

Rien n'a transpiré des opérations auxquelles s'est livré M. André.

mutisme gardé par le juge d'instruction, que la déposition de Mme J..., n'a pas été favorable à Remy Couillard, aux paroles duquel le magistrat instructeur semble accorder un très grand crédit.

Demain l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil sera confronté avec Mariette Wolff.

Samedi, Couillard, Lecoq, les docteurs Acheray et Lefèvre, l'agent Poncy et M. Geoffroy seront mis en présence de l'agent Ghiani.

Est-ce une nouvelle perquisition

M. André s'est pour la seconde fois rendu ce matin à la villa du crime, impasse Ronsin.

L'opération judiciaire avait été tenue secrète par le magistrat instructeur, qui s'en tient d'ailleurs, depuis quelques jours, du plus grand mystère, sans les moindres faits et gestes.

Prévenus cependant, quelques journalistes au grand émoi du juge, n'ont pas tardé à arriver rue de Vaugirard, et à faire le guet devant la villa fatale, toujours hermétiquement close.

Accompagné de M. Hamard, chef de la Sûreté, Jouin, secrétaire de M. Hamard, de l'inspecteur Dol, de deux agents et de son greffier, M. Simon, le magistrat instructeur est arrivé en automobile, impasse Ronsin à neuf heures du matin.

Reçus aussitôt par M. Chabrier, cousin de Mme Steinheil, les magistrats ont commencé leurs constatations.

Rien n'a transpiré des opérations auxquelles s'est livré M. André.

AU VENEZUELA

On confirme la révolution à Berlin

Berlin, 23 décembre.

D'après les nouvelles reçues à Berlin, le renversement du président Castro est un fait accompli et le Venezuela se déclare tout entier contre son ex-président.

Le président Gomez est considéré ici comme apte à régler les différends entre les nationalités et établir la paix.

Le président d'Haïti ne reçoit personne à la clinique du docteur Israël et son entourage est complètement muet.

L'AFFAIRE DES LÉGIONNAIRES

L'identité du pseudo comte de Rhode

Berlin, 23 décembre.

Le Procureur général communique à la Chancellerie qu'après enquête concluante, il est arrivé à découvrir la véritable identité du pseudo-comte de Rhode, engagé à la Légion étrangère.

Cet individu est un aventurier plusieurs fois condamné dans son pays à des peines infamantes, notamment aux travaux forcés à temps, pour escroquerie et vols.

Il s'appelle, en réalité, Kadur et a été autrefois garçon jardinier à Fraustadt.

AU MAROC

La reconnaissance de Moulai-Hafid

Tanger, 23 décembre.

La procédure adoptée pour la reconnaissance officielle de Moulai Hafid par les puissances consistera en la remise au représentant du sultan à Tanger, par le doyen du corps diplomatique, d'une lettre dont le texte a déjà été arrêté.

Cette lettre sera remise dans quelques jours, dès que toutes les légations auront reçu l'assentiment de leurs gouvernements.

Le commandant Maugin, nouveau chef de la mission militaire française, partira dans quelques jours pour Fez. La nomination à ce poste de cet officier qui a déjà fait ses preuves à Tanger et à Casablanca a causé dans la colonie française la meilleure impression.

Le capitaine Soulot va le remplacer à Tanger à la tête de son tabor de la police

Le brigandage autour de Safi

Tanger, 23 décembre.

Des protégés français ont été razziés par des bandes de pillards : ceux-ci ont poussé l'audace jusqu'à tirer sur les fonctionnaires marocains, venus procéder à la constatation des dégâts.

LA QUESTION DU CONGO

Un traité franco-belge

Paris, 23 décembre.

Hier a été signée simultanément à Paris et à Bruxelles, une convention préparée la France sur le Congo français et belge *et maintenant en vigueur le droit de préemption de la France sur le Congo belge, ce droit devant s'appliquer à l'Etat indépendant transféré à la Belgique dans les exactes conditions où il s'appliquait à l'Etat indépendant soumis à la souveraineté personnelle de Léopold II.*

LE DRAME DE LA SCALA

Paris, 23 décembre.

Le 30 juillet dernier, dans la soirée, un artiste lyrique italien, M. Trombetta, se présentait, accompagné de sa femme et de ses beaux-parents, au contrôle du théâtre de la Scala muni de billets de faveur donnant droit, moyennant un franc par place, à les fauteuils d'orchestre. Il versa les Quatre francs qui lui furent demandés, prit les coupons qui lui étaient tendus et pénétra dans la salle. Quand il eut vu que *les fauteuils* qu'il devait occuper avec ses invités se trouvaient au dernier rang, il revint au contrôle et demanda de meilleures places ou l'argent qu'il avait déboursé. On n'avait pas de meilleures places à lui donner, mais on lui refusa toute restitution. Il s'emporta alors et frappant sur la tablette du contrôle, il brisa la glace qui la recouvrait. Une scène des plus violentes éclata alors entre Trombetta, le directeur du théâtre, M. Robin, et plusieurs de ses contrôleurs.

Tout, cependant, se serait borné à un échange de coups si Mme Trombetta, dont l'exaspération égalait celle de son mari, n'avait été, au moment où le calme semblait être revenu, l'objet de certaines violences. Trombetta tira alors un revolver de sa poche et fit feu sur le contrôleur Duchemin, qui fut tué sur le coup.

Trombetta comparaît cet après-midi devant la Cour d'assises, assisté de Me Henri Robert. Il soutient s'être trouvé en état de légitime défense, et détail qui a son intérêt, il a versé à la veuve de sa victime une somme de 10.500 francs.

Le verdict

Trombetta, artiste lyrique italien, qui tua le contrôleur Duchemin de la Scala, a été acquitté par le jury de la Cour d'assises de la Seine.

Jeanne Weber internée comme folle

Bar-le-Duc, 23 décembre.

On n'a pas oublié qu'à la suite de son dernier crime à Commercy, Jeanne Weber, l'« Ogresse » comme on la nomma, fut placée à l'asile de Marieville et soumise à l'examen des docteurs Lalanne et Paris.

Le rapport des docteurs conclut à l'irresponsabilité complète de Jeanne Weber, à la suite de folie.

M. Rollin, juge d'instruction à St-Mihiel, a en con